



PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers

Séance du 27 juin 2018

Affaire suivie par Evelyne ROGER
Tél. : 01.34.25.24.26
evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

Avis sur le permis de construire de l'EARL DE LA NOUROTTE sur la commune de Guiry-en-Vexin

Le projet déposé par l'EARL DE LA NOUROTTE consiste à construire un bâtiment agricole à ossature bois d'environ 623m², constitué d'un espace de 284m² pour le stockage de fourrage et de 15 boxes pour chevaux d'élevage, sur une parcelle supportant déjà un bâtiment existant d'environ 940m². Ce projet se situe actuellement hors périmètre urbanisé au RNU de la commune.

La commission s'est prononcée sur la conformité du projet.

La CDPENAF a émis **un avis favorable**.

La présidente de la CDPENAF

Sylvie PIERRARD